

DÉLIBÉRATION

L'an deux mille seize, le vingt janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de LA FEUILLADE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur EYMARD Serge, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15
Date de convocation du Conseil Municipal : 13.01.2016

Votants : 15
Présents : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mrs EYMARD Serge, NEUVILLE Guy, LARENA Jean-Jacques, Mmes MATT Jeannine, DUPUY Sandra, MONTEIL Catherine, Mrs BARIL Daniel, FRANCY Alain, Mmes BLONDEL Brigitte, MAYENOBE Valérie.

Absents: Mmes SIKLI Séverine, VEYSSET Emilie, Mrs JAUBERT Alain, BRUGIERE Alain, FEREDY Philippe

Mme BLONDEL Brigitte a été élue secrétaire de séance.

Objet : Recrutement d'un agent dans le cadre d'un C.A.E au 1^{er}/02/2016

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel pour aider l'agent communal responsable des espaces verts et de l'entretien des bâtiments ;

Sur la proposition de Mr le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de recruter un agent non titulaire dans le cadre d'un C.A.E à compter du 1^{er} février 2016.

Cette personne assurera des fonctions d'agent technique, à temps non complet, soit 20 h hebdomadaire.

Sa rémunération sera de 9.67 € (SMIC au 1^{er} .01.2016) et sera réévaluée en fonction de l'évolution du SMIC. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent en partenariat avec Pôle Emploi de Terrasson et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par la législation en vigueur soit 60 mois à ce jour.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et Délibéré en Mairie, les jours, mois et an que-dessus.

Au registre suivent les signatures.

Pour Copie conforme.

Affiché le 20.01.2016

En Mairie, le 20.01.2016

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212401798-20160120-01-2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2016

Publication : 22/01/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Le Maire
S. EYMARD

